

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MARCILLAT

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MARDI 12 MARS 2013 18H30

PROCES VERBAL

Etaient présents : Mesdames Charobert Paulette, Gagnière Lucette, Lagrange Monique,
Lopitiaux Chantal, Turcat Danielle.

et Messieurs, Beaumont Marc, Chito Christian, Guillemard Hubert, Maire Patrick, Michard Claude, Pinton Georges, Pommier Jacques.

Etaient excusés : Néant

Etait absent : Néant

Ordre du jour :

- ❖ Répartition des sièges du prochain conseil communautaire
- ❖ Assurance complémentaire pour les agents communautaires
- ❖ Questions diverses

Répartition des sièges du prochain conseil communautaire

Monsieur Chito donne lecture de la dernière circulaire préfectorale (11/03/2013) concernant la nouvelle composition des assemblées délibérantes des EPCI à fiscalité propre en vue des échéances de mars 2014.

Il rappelle :

- ✘ que les conseils municipaux doivent se prononcer avant le 30 juin 2013,
- ✘ qu'il est souhaitable que le conseil communautaire émette une proposition avant le 31 mars afin de respecter le délai légal de délibération des communes qui est de 3 mois,
- ✘ que la répartition des sièges peut être faite à l'amiable ou bien selon la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne,
- ✘ que la procédure de vote est celle de la majorité qualifiée

Afin d'appréhender le sujet, une simulation a été demandée à l'Association des Maires de France, et aussi à la sous-préfecture de Montluçon. Il s'en suit :

La population municipale communautaire est de 4557 habitants

Le nombre de sièges est de 20 et peut être majoré à 25.

La répartition selon la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne donne le tableau suivant :

Communes	Population municipale	Répartition
Villebret	1276	6
Marcillat	901	4
Arpheuilles St-P	343	1
St-Genest	342	1
Mazirat	287	1
Virlet	273	1
Terjat	207	1
St-Fargeol	206	1
Ste-Thérence	202	1
La Petite Marche	185	1
Ronnet	185	1
St-Marcel	150	1
TOTAL	4557	20

Après débat, l'assemblée fixe à 20 le nombre de sièges et propose de respecter la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne comme présenté ci-dessus.

Assurance complémentaire pour les agents communautaires

Le centre de Gestion de la fonction publique propose une démarche commune de démarchage pour une assurance prévoyance pour les employés communaux et communautaires. Afin de lancer l'appel d'offre, le conseil communautaire doit émettre une délibération de principe qui n'engage en rien la collectivité pour un contrat futur. Cette démarche permet seulement de prospector des organismes intéressés par ce type de contrat.

Le conseil communautaire est favorable à cette démarche.

Questions diverses :

AUVERGNE PROMOBOIS : Lors du salon Panorabois, Auvergne promobois organise un prix grand public de la Maison Bois. La réalisation « Logement bois pour les gendarmes » a été retenue dans la catégorie « Habitat Collectif »

Prochaine réunion Communautaire

La prochaine réunion communautaire est planifiée le 5 avril 2013 à 18h00

Point sur le développement de la téléphonie sur Chambonchard

Les discussions sont en cours. La réponse de l'opérateur SFR et celle de l'Etat semblent de bons indices de réussite du projet.

Centre social

Le climat de tension du dernier Conseil d'Administration (du jeudi 7 mars) n'a pas permis de valider les points inscrits à l'ordre du jour. Parmi ceux-ci le passage à 80% du poste de direction qui est lié aux nouvelles exigences de la CAF par la circulaire de la CNAF de juin 2012. Ce document a été présenté et commenté avant le CA par les services de la CAF qui ont mis en avant le temps de direction et aussi les obligations de formations pour ce poste.

Une rencontre entre le président du Centre Social et celui de la Communauté de Communes le samedi 9 mars n'a pas abouti à l'ouverture d'un terrain de dialogue. Il a pourtant été proposé que l'augmentation du temps de travail soit corrélée avec la date de remise du projet social par la nouvelle direction, au mois d'octobre prochain.